



Dzaoudzi, le 15 février 2018

NOTE A LA PRESSE : **Violences scolaires, l'État s'engage au quotidien**

La lutte contre les violences en milieu scolaire s'inscrit dans des actions partenariales qui appellent la coordination certes des forces de sécurité intérieure et des autres services de l'Etat (communauté éducative, services publics). Pour être pleinement efficaces, ces actions doivent aussi bénéficier de l'appui des collectivités locales et de leurs services (polices municipales, services de médiation, cohésion sociale), du monde associatif et de la société civile, ainsi que de chacune des familles.

Ce partenariat se concrétise au sein du conseil départemental de sécurité et de prévention de la délinquance et dans chacun des comités locaux de sécurité et de prévention de la délinquance.

Par ailleurs, face aux violences en milieu scolaire, l'État a mis en œuvre différents plans spécifiques : plan de sécurité, plan de sécurité dans les transports scolaires, plans de sécurité des établissements scolaires.

L'engagement quotidien de l'État en faveur du milieu scolaire à Mayotte est le suivant :

Pour ce qui est du vice rectorat, les **EMS** (équipes mobiles de sécurité) sont passés de 15 agents à la rentrée 2015 à 30 agents à la rentrée 2017 **soit le doublement des effectifs en deux ans**. Ce renforcement des effectifs devrait se poursuivre encore en 2018.

Concernant **les moyens financiers consacrés à la sécurisation des établissements scolaires**, ils ont été de 1,7 M€ sur l'année 2017 soit un **quasi doublement de cette enveloppe en deux ans** là encore.

Pour ce qui est des **forces de sécurité intérieure**, leur présence, aux abords des établissements scolaires, voire au sein des établissements n'a jamais été aussi importante :

Pour la Police nationale (Mamoudzou), plus de **1600 heures fonctionnaires** ont été

Contact presse

Préfecture de Mayotte, service communication interministérielle
Tél : 06 39 69 00 31, courriel : communication@mayotte.pref.gouv.fr
www.mayotte.pref.gouv.fr

consacrées à la sécurisation des établissements scolaires depuis la rentrée scolaire 2017 (soit environ 18 heures fonctionnaires par jours ouvrés). Cette mobilisation se traduit par **la présence quotidienne de policiers devant les établissements scolaires** (lycée Bamana, Lycée du nord, lycée pro de Kaweni, lycée de Passamainty collège de Doujani...). Là encore cette mobilisation a été accrue et est **en hausse de 40 %** depuis 2016.

Outre cette présence quotidienne aux abords, la Police nationale intervient régulièrement dans les établissements scolaires dans le cadre d'actions de prévention depuis le début de l'année scolaire 2017 ; plus de **4700 élèves ont été sensibilisés dans l'ensemble des établissements de Mamoudzou** ; **5 contrôles généralisés** ont été effectués à l'entrée des établissements sur réquisition du procureur de la République afin de contrôler le contenu des sacs et cartables des écoliers. Enfin **13 opérations de contrôle avec la société Matis** ont eu lieu suite à la mise en application du plan de sécurité transports scolaires. Là encore ces contrôles sont appelés à se développer dans le cadre du plan nommé ci-dessus.

Pour la Gendarmerie, en 2017, plus de **9900 heures militaires** ont été effectuées au profit de l'ensemble des établissements scolaires en particulier ceux de Kahani, Tsararano, Dembeni, M'Tsamboro et Dzoumogné. Là encore la mobilisation s'est renforcée puisqu'elle est **en hausse de 100 %** par rapport à l'année 2016. À cette présence pour la sécurisation des établissements scolaires, il convient de mentionner la mise à disposition d'un référent gendarmerie dans chaque établissement du secondaire, les opérations de contrôle dans les bus sur réquisition du procureur de la république en lien avec les transporteurs scolaires et **l'expérimentation mise en place fin janvier suite au protocole d'accord de fin de conflit avec les transporteurs scolaires, consistant à déployer à l'intérieur des bus scolaires des gendarmes mobiles**. Enfin, des réunions de sensibilisation des jeunes ont été effectuées par les gendarmes, elles ont été au nombre de 19 en 2017 soit 15 de plus qu'en 2016.

Outre ces moyens mis spécifiquement au profit de la sécurité des écoliers, collégiens, lycéens, il convient de rappeler les **engagements pris par l'État au profit des transporteurs scolaires** dans le double cadre du protocole de fin de conflit et celui du plan de sécurisation des transports scolaires. Ces engagements sont **d'ores et déjà mis en œuvre** par l'ensemble des services de l'Etat :

- renforcement des dispositifs de sécurité aux abords des établissements scolaires en particulier les plus sensibles et aux abords des abris bus ;
- renforcement des contrôles communs et partenariaux entre les contrôleurs des sociétés de transport et les forces de sécurité intérieure ;
- renforcement des échanges d'informations liées à la sécurité entre l'éducation nationale, les forces de sécurité intérieure et les sociétés de transports scolaires ;
- déploiement d'un dispositif expérimental de gendarmes mobiles embarqués au sein des bus scolaires ;
- mise à disposition d'un numéro de téléphone d'urgence pour les chauffeurs de bus vers la police et la gendarmerie en cas d'agression ou de caillassage ;
- facilitation du dépôt de plainte pour les chauffeurs de bus en cas de caillassage ;
- accompagnement des différentes sociétés ou groupement dans la mise en place de travaux d'intérêt général pour les jeunes condamnés pour violences scolaires ;
- convocation du comité départemental de sécurité et de prévention de la délinquance qui traitera dans le cadre d'un groupe de travail spécifique des problématiques liées aux transports scolaires ;

Contact presse

Préfecture de Mayotte, service communication interministérielle
Tél : 06 39 69 00 31, courriel : communication@mayotte.pref.gouv.fr
www.mayotte.pref.gouv.fr

- prise en compte dans tous les comités locaux de sécurité et de prévention de la délinquance du sujet des transports scolaires afin de voir comment les polices municipales et les autres médiateurs municipaux peuvent se mobiliser au profit de la sécurité des transports scolaires ;
- accompagnement des entreprises de transports scolaires en difficulté suite à un caillassage ou non, afin de les aider dans les démarches administratives telles que les facilités de paiements pour les dettes fiscales ou sociales, ou le paiement de chômage technique aux entreprises concernées ;
- lancement d'une étude sur les prix des pare brises par la DIECCTE afin de voir s'il n'y a pas d'abus dans les prix pratiqués à Mayotte sur ces équipements de sécurité ;
- accompagnement les entreprises de transports scolaires à la formation de leurs salariés face aux incivilités ou aux violences qu'ils subissent ;
- renforcement des actions avec les associations dont celles de parents d'élèves en faveur de la prévention de la délinquance.

En outre, un officier de Police, chargé de mission au cabinet du préfet intervient régulièrement au profit des établissements scolaires et à la demande des chefs d'établissement pour y développer des actions de prévention de la délinquance.

Contact presse

Préfecture de Mayotte, service communication interministérielle
Tél : 06 39 69 00 31, courriel : communication@mayotte.pref.gouv.fr
www.mayotte.pref.gouv.fr